

Mr. Sawyer's evidence was not challenged in any way by Monsanto's legal counsel, Mr. Hughes, who stated:

"Mr. Chairman, it was not my intent or the intent of my client at this hearing to draw conclusions or cast dispersions on the product of the competitor... so I do not have any questions."

Subsequently, expert Government witnesses were called to testify and their evidence agreed with the evidence of Mr. Sawyer that there were no differences in yield between corn treated with alachlor or metolachlor.

The Alachlor Review Board stated that "on average there does not appear to be conclusive evidence of a yield advantage for alachlor over metolachlor that prevails in all cases". The Board further noted that "there may be circumstances where alachlor is more effective than metolachlor and vice versa". It therefore appears that the much touted claims by Monsanto for alachlor were without a solid foundation.

WHAT CIBA-GEIGY SAID AT THE HEARINGS:

From the outset, the position of CIBA-GEIGY was that we intended to protect the integrity of our product, metolachlor. We made it clear that we would not take any positions with respect to alachlor. On at least five occasions during the hearings, from the initial meeting of counsel with the then-Chairman of the Board on December 5, 1985, to the closing arguments in March 1987, our legal counsel reminded the Chairman and the Board that metolachlor was not under review—metolachlor was a fully registered product—only alachlor was under review. We were involved in the process only to protect the integrity of our product.

Further, we stated again on February 18, 1986 that since metolachlor was not being impugned or questioned in any way, our toxicological data and confidential information on our product would not be made available to the hearings.

HOW WERE WE BROUGHT INTO THE HEARINGS IN MORE DEPTH?

During the course of the hearings, Monsanto introduced as evidence preliminary data available from the Environmental Protection Agency in the United States on CIBA-GEIGY's product, metolachlor. These preliminary data increased the interest of the Board members to also include a full toxicological review of metolachlor in this alachlor process. Here is an example of some of the exchanges:

DR. FARBER: "... this is a critical issue and presumably should be supplied by the Crown and the appropriate bodies that can give us that information."

MR. HYNES: (legal counsel for the Federal Government) "It is not our property. Part of the problem you are faced with is the very data you are seeking is the property of CIBA-GEIGY. Unless and until I would submit the Minister cancels the licence of CIBA-GEIGY to manufacture and distribute that product in Canada they are not about to make their documentation public in my submission. That may be a fatal flaw in the statute but that is it."

Le témoignage de M. Sawyer n'a absolument pas été mis en question par le conseiller juridique de la Monsanto, M. Hughes, qui a déclaré:

«Monsieur le président, ce n'était ni mon intention ni celle de mon client de tirer des conclusions sur le produit du concurrent ou de le dénigrer au cours de ces audiences... je n'ai donc pas de questions à poser au témoin».

Des experts du gouvernement ont ensuite été appelés à témoigner et ont abordé dans le sens de M. Sawyer en disant qu'il n'y avait pas de différence entre les rendements obtenus avec l'alachlore ou le métolachlore dans la culture du maïs.

Le Comité de révision de l'alachlore a affirmé qu'«en moyenne il n'y a pas de preuve concluante que l'alachlore donne un rendement plus avantageux par rapport au métolachlore dans tous les cas». Le Comité a ajouté qu'il peut y avoir des circonstances où l'alachlore est plus efficace que le métolachlore et vice-versa. Il semble donc que les prétentions de la Monsanto relativement au rendement de son produit n'étaient pas très fondées.

COMMENTAIRES DE LA CIBA-GEIGY AUX AUDIENCES

Dès le départ, la CIBA-GEIGY entendait protéger l'intégrité de son produit, le métolachlore. Nous avons énoncé clairement que nous ne nous prononcerions pas relativement à l'alachlore. À au moins cinq reprises au cours des audiences, entre la première séance où notre conseiller a rencontré le président du Comité, le 5 décembre 1985, et les dernières remarques prononcées en mars 1987, notre conseiller juridique a rappelé au président et au Comité que le métolachlore ne faisait pas l'objet d'une révision, qu'il était enregistré et que cette révision ne portait que sur l'alachlore. Il a indiqué que l'entreprise ne participait aux audiences que pour protéger l'intégrité de son produit.

En outre, nous avons déclaré de nouveau le 18 février 1986 que puisque l'intégrité du métolachlore n'était pas contestée nous ne remettrions pas de données toxicologiques ou d'informations confidentielles sur notre produit aux membres du Comité.

COMMENT AVONS-NOUS ÉTÉ AMENÉS À PARTICIPER PLUS À FOND AUX AUDIENCES?

Au cours des audiences, la Monsanto a fourni des données préliminaires de la *Environmental Protection Agency* des États-Unis sur le produit de la CIBA-GEIGY, le métolachlore. Ces données préliminaires ont amené les membres du Comité à vouloir soumettre le métolachlore à un examen toxicologique dans le cadre de la révision de l'alachlore. Voici certains des dialogues qui ont eu lieu:

M. FARBER: "... c'est une question cruciale. Il y aurait peut-être lieu d'obtenir davantage d'informations de la Couronne et des organismes en cause."

M. HYNES: (conseiller juridique du gouvernement fédéral) «Ces données ne nous appartiennent pas. Votre problème réside en partie dans le fait que les données que vous cherchez à obtenir sont la propriété de la CIBA-GEIGY. Tant que je n'aurai pas demandé au ministre d'annuler la licence octroyée à la CIBA-GEIGY pour la fabrication et la distribution du produit au Canada elle n'aura pas à rendre